



**DELIBERATION N° 7**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 26 janvier 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, MA THEBAUD, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, S.PUYO, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F.MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE),

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, informe le Conseil Municipal de la construction d'une maison des Associations.

Il souligne la nécessité de réaliser cet équipement compte tenu de la destruction récente suite aux incendies de trois bâtiments mis à disposition d'associations, de la démolition à venir de la salle Joseph Prudet dans le cadre de l'opération Biremont n° 1 et pour répondre aux besoins sans cesse croissants des associations.

Monsieur José DOS SANTOS rappelle également le dynamisme du tissu associatif boucalais. Il ajoute que cet équipement aura un rayonnement intercommunal compte tenu qu'il accueillera des associations boucalo-tarnosiennes.

Le site envisagé pour l'implantation de ce bâtiment est celui de l'ancienne salle Ferdinand Darrière.

La première estimation du coût de projet, a été faite au regard d'un premier recensement des besoins des associations, pour un montant de 1 950 000 € HT.

Une consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre est en cours et permettra d'affiner le coût de cette opération.

Pour mener à bien ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat au titre de la DETR.

De plus, il est demandé à l'Assemblée d'approuver les travaux de construction d'une maison des Associations pour un coût estimatif de 1 950 000 € HT et de solliciter des financements au taux maximum au titre de la DETR (40 %).

Il est précisé que compte tenu de la dimension intercommunale du projet, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé par une délibération du 23 septembre 2017 d'octroyer un fonds de concours de 585 000 € dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** les travaux de construction d'une maison des Associations pour un coût estimatif de 1 950 000 € HT,  
**Sollicite** un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat (40 %) au titre de la DETR  
**Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 24 janvier 2018  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/01/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/01/2018